

LES FINANCES DE JEAN IV DUC DE BRETAGNE (1364-1399)

La France de la fin du Moyen Age a porté une attention considérable, en particulier dans les vingt ou trente dernières années, au développement des administrations en province, parallèlement au gouvernement royal. Un modèle a surgi d'un certain nombre de complexes territoriaux plus ou moins unifiés, qui, tantôt imitèrent les pratiques royales, utilisant le personnel administratif royal et se développant de concert avec le gouvernement royal, tantôt s'insurgèrent contre l'ingérence royale et élaborèrent d'ingénieux organes administratifs. Mais, en tout cas, tous partageaient le pouvoir politique avec le roi.¹ L'une des faiblesses fondamentales de ces « états » à l'intérieur d'une union plus importante qui était le royaume de France a été identifiée : c'est le manque de ressources financières, capables de soutenir les ambitions politiques des princes.² Même s'il savait gérer ses domaines avec prudence, les dépenses occasionnées par la guerre, une capture malheureuse, un mariage, ou un autre événement, disons normal, qui s'ajoutaient aux grands désastres naturels qui frappèrent le XIV^e siècle, pouvaient épuiser rapidement les ressources financières du prince, surtout ses réserves d'argent liquide, à moins qu'il n'ait accès à des sources de revenus extraordinaires ; dans ce cas, il obtenait la permission de prendre une part des aides royales perçues sur ses terres ou bien il était l'objet de largesses royales

(1) J. LE PATOUREL, « The King and the Princes in Fourteenth-Century France », *Europe in the Late Middle Ages*, ed. J. Hale *et al.*, London 1965, pp. 155-83 ; A. Leguai, « Les « Etats » princiers en France à la fin du moyen âge », *Annali della Fondazione Italiana per la Storia amministrativa*, iv (1967), 133-57, for two recent surveys.

(2) LEGUAI, art. cit., pp. 152-3, cf. idem, *De la Seigneurie à l'Etat. Le Bourbonnais pendant la Guerre de Cent Ans*, Moulins 1969, pp. 256-91 (cited as Leguai, *Le Bourbonnais*).

sous la forme de pensions et de dons. Mais notre connaissance de l'histoire financière des petites administrations françaises est encore insuffisante, sauf dans le cas de la Bourgogne³, tandis que les différentes transactions financières des princes n'ont été établies que pour un nombre limité d'apanages et de seigneuries.⁴

Les raisons de cette lacune sont doubles. Tout d'abord, les questions que les historiens modernes se posent sur la situation financière du Moyen Age ne sont pas, en général, celles que se posaient le prince et ses conseillers et pour lesquelles ils conservaient des documents. Deuxièmement, la conservation des archives financières médiévales a été beaucoup plus inégale en France que dans d'autres parties d'Europe, l'Angleterre notamment.⁵ Ainsi, même là où les documents ont été conservés, ils n'apportent, en général, aucune information sur ce qui nous intéresse. On ne pourrait trouver meilleur exemple dans ce sens que la Bretagne. Il est vrai que l'on peut tracer avec une grande précision les grandes lignes de l'histoire financière bretonne à partir du treizième siècle jusqu'aux « budgets » du duc François II.⁶ Mais, comme dans le cas de la situation financière de Jean, duc de Berry, dont la carrière politique a été récemment retracée en détail avec une richesse apparente de documentation,⁷ ce que l'on peut dire au sujet de la fortune de Jean IV est loin d'être satisfaisant. Ceci est particulièrement décourageant pour ceux qui souhaitent évaluer et préciser les changements sous-jacents que l'on peut vaguement sentir mais ne prouver qu'avec difficulté. Quand M. Maurice Rey publia son ouvrage sur le

(3) Bibliography in R. Vaughan, *Philip the Bold*, London 1962, esp. pp. 226-36, cf. also M. Nordberg, *Les ducs et la royauté. Etude sur la rivalité des ducs d'Orléans et de Bourgogne, 1392-1407*, Uppsala 1964, pp. 25-38.

(4) *Infra* pp. 20 ff.

(5) Though even here details of the finances of many leading families can be but imperfectly known : see G.A. HOLMES, *The Estates of the Higher Nobility in Fourteenth-Century England*, Cambridge 1957, or R.R. Davies, « Baronial Accounts, Incomes and Arrears in the Later Middle Ages », *Economic History Review*, 2nd series, XXI (1968), 211-29, citing earlier literature.

(6) H. TOUCHARD, « Le Moyen-Age Breton (XII^e-XVI^e siècles) », in *Histoire de la Bretagne*, ed. J. Delumeau, Toulouse 1969, pp. 159-62 197-8, for a summary ; M. PLANIOL, *Histoire des institutions de la Bretagne*, 3 vols. Rennes 1953-5, III. 231 ff. ; L. MAITRE, « Le budget du duché de Bretagne sous le règne de François II » *Annales de Bretagne*, v (1889), 293-318 (cited as A.B.).

(7) F. Lehoux, *Jean de France, duc de Berri. Sa vie, son action politique, 1340-1416*, Paris 4 vols, 1966-8. The approach is purely narrative and details of Berry's finances are nowhere collected together. R. LACOUR, *Le gouvernement de l'apanage de Jean, duc de Berry, 1360-1416*, Paris 1934, whilst admirable on the organisation and administration of the duke's lands, refrains from attempting a survey of the duke's financial position.

règne de Charles VI, il traita la situation financière du roi de France à la fin du quatorzième siècle et au début du quinzième sur un plan historiographique nouveau, en dépit des inévitables imperfections de sa documentation.⁸ Le troisième volume qu'il a promis de publier sur les richesses de la branche cadette Angevine de la famille de Valois traitera peut-être les fortunes des princes de la même façon.⁹ Mais en attendant, les informations qu'il a déjà données nous fournissent une jauge pour évaluer les fortunes princières.

Avec un tel arrière-plan, quelques remarques et spéculations superficielles sur la situation financière de Jean IV sont permises bien que, comme nous le verrons, des estimations d'ensemble ne peuvent être avancées qu'avec extrême méfiance et encore seulement pour les dernières années du règne. Par déduction et par comparaison avec d'autres fortunes princières, on peut arriver à des chiffres qui sont peut-être valables, mais dans cette question, la nature peu satisfaisante des résultats que l'on peut obtenir actuellement mérite d'être soulignée dès le départ.

Il est reconnu depuis longtemps que la période du règne de Jean IV coïncide avec d'importants changements dans l'organisation, la nature et l'utilisation des fortunes ducaltes.¹⁰ On a moins insisté sur le fait que la Bretagne obéit, à cet égard, à une tendance que l'on peut constater dans d'autres régions de France au même moment.¹¹ En ce qui concerne l'organisation et l'administration des fortunes ducaltes, on se dirige vers un système beaucoup plus formel, régulier et bureaucratique. La coutume est courante au Moyen Age de confondre les revenus privés du duc, ceux qui proviennent de son domaine par exemple, avec ceux que lui rapportent ses fonctions publiques, comme la taxation. La même confusion existe dans le domaine des dépenses, ainsi que nous le révèlent les comptes du trésorier (ou du receveur-général¹²). Le trésorier recevait une série peu discriminatoire d'ordonnances lui demandant de veiller aux différentes dépenses variant des aumônes ducaltes ou de l'entretien de sa famille au paiement des fonctionnaires du duché en service public ou à l'entretien des châteaux servant à la défense

(8) M. REY, *Les finances royales sous Charles VI. Les causes du déficit, 1388-1413, and Le domaine du roy et les finances extraordinaires sous Charles VI*, Paris 1965.

(9) REY, *Les finances*, p. 592 n. 3.

(10) Planiol, *op. cit.*, III, 231 ff.

(11) Michael JONES, *Ducal Brittany 1364-1399. Relations with England and France during the reign of Duke John IV*, Oxford 1970, pp. 22 ff. C. BELLIER-DUMAINE, « L'administration du duché de Bretagne sous le règne de Jean V », *A.B.*, XIV-XVI (1899-1901), esp., xv (1900), 162-88, on John V's finances, points to parallels in the fifteenth century.

(12) cf. Bellier-Dumaine, *art. cit.*, xv (1900), 181-3.

du duché. Il payait simplement ce qu'il pouvait avec l'argent comptant qu'il avait en mains. Mais, on peut aussi remarquer une progression croissante du personnel et des devoirs de la Chambre des comptes à Vannes au cours du quatorzième siècle et en particulier dans la période qui suivit le premier traité de Guérande (1365).¹³ Ce développement peut être comparé à la création ou à la réforme de Chambres des comptes identiques sur les terres des ducs d'Anjou (*circa* 1368), de Bourbon (1374), de Berry (1379) ou de Bourgogne (1386).¹⁴ Ici aussi apparaît la confusion entre les aspects seigneuriaux plus anciens des revenus princiers et les ressources plus récentes provenant de la taxation et des pensions royales.

En ce qui concerne la nature des ressources ducales, il y a un parallèle entre le développement par le roi de France de nouveaux et plus efficaces moyens de taxer ses sujets dans les années 1340-1350-1360 en plus de l'exploitation de ses ressources traditionnelles, comme son domaine, le montant des revenus judiciaires, ses droits sur la monnaie et ainsi de suite, et les développements en Bretagne pendant et immédiatement après la guerre civile bretonne. En France et en Bretagne le stimulant était le même : les exigences de la guerre.¹⁵ Certains secteurs de la société, en particulier les villes et la noblesse ont résisté à la notion de taxation générale. Bien qu'attaqués en France, les Nobles exploitèrent leur position et conservèrent le privilège d'être assez largement exempts de taxation personnelle. Dans le royaume et dans le duché les Nobles purent ainsi arracher au roi ou au duc des concessions précieuses, comme le droit de prendre un certain pourcentage de la taxe perçue sur leurs propres tenanciers.¹⁶ En Bretagne, toutefois, à l'époque où Jean IV partit en exil pour la deuxième fois en 1373, le principe semble avoir été établi que le duc, avec l'accord de ses plus importants sujets, pouvait percevoir les fouages à intervalles assez réguliers pour tenir ses obligations financières et augmenter ses revenus seigneuriaux.¹⁷

(13) H. FOURMONT, *Histoire de la chambre des comptes de Bretagne*, Paris 1854 ; Jones, op. cit., pp. 28-9.

(14) Ibid., p. 29.

(15) For the huge increase in royal resources in the mid-fourteenth century see REY, *Le domaine*, pp. 35 ff.,

(16) For a list of those nobles enjoying a share of the royal *aides* in 1372, REY, *Le domaine*, pp. 371-2, and for the whole question of French taxation, J.B. HENNEMAN, *Royal Taxation in Fourteenth-Century France. The Development of War Financing, 1322-1356*, Princeton, New Jersey 1971, cf. esp. pp. 116 ff., 308 ff.

(17) Jones, op. cit., pp. 32-4. But even as late as October 1445 John V had to allow the vicomte de Rohan the right to levy a 5 sols *fouage* so that he would consent to permit the duke to levy one of 63 sols (Dom P.-H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 3 vols., Paris 1742-6, (cited as *Preuves*), II. 1385. I owe this reference to Miss Maggie Daniel.

Troisièmement, en ce qui concerne les dépenses, cette période, qui commence avec l'argent amassé pour payer la rançon de Charles de Blois,¹⁸ voit des sommes d'argent beaucoup plus considérables passer plus fréquemment entre les mains du duc. Ceci conduit tout naturellement à une compétence technique accrue dans le maniement de l'argent et à la professionnalisation des services financiers du duc ; il n'y a rien de nouveau dans tout ceci, bien que la chronologie de certains de ces développements puisse être révisée. Fourmont et Planiol examinèrent tous les deux le côté institutionnel du développement des ressources financières ducales, et La Borderie fut le premier à décrire l'étendue des engagements financiers de Jean IV dans les années 1360.¹⁹ Et la raison principale pour laquelle nous ne pouvons pas progresser par rapport à ces historiens du dix-neuvième siècle dans notre compréhension de ces problèmes est le manque de documentation.

Avant même que la « *Commission du triage* » n'ait fait, dans la période révolutionnaire, de plus amples incursions dans les registres financiers du duché, on a des preuves qui montrent que ceux-ci étaient plutôt rares pour la fin du quatorzième siècle. Par exemple, le seul document dans les ouvrages des Bénédictins Bretons qui ait une réelle signification pour l'histoire financière du règne, concerne l'attribution d'un *fouage* en 1392-1393 qui nous donne le total de *feux* dans le duché : 98,447 (dont 18,699 étaient entre les mains d'Olivier de Clisson et de ses alliés).²⁰ Les Bénédictins ne publièrent aucun compte, même sous la forme sommaire dans laquelle ils en imprimèrent quelques-uns parmi ceux qui ont été conservés du règne de Jean V,²¹ bien que par un grand hasard de nombreux fragments ayant un rapport avec la famille ducale et les activités du trésorier et receveur-général aient survécu.²² Les remarques de René Blanchard à

(18) Michael JONES, « The Ransom of Jean de Bretagne, count of Penthièvre ; an aspect of English Foreign Policy, 1386-8 », *Bulletin of the Institute of Historical Research*, XLV (1972), 7-26.

(19) A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, IV (Paris and Rennes 1906), 112 ff.

(20) *Preuves*, II, 589-90.

(21) Cf. B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSE, « Les comptes du duché de Bretagne en 1435-1436 », *Bibliothèque de l'école des Chartes*, LXXVII (1916), 88-110 (cited as *B.E.C.*)

(22) Baron de WISMES, « Le Trésor de la rue des Caves à Nantes », *Revue de Bretagne*, V (1859), 152-61, 311-35, for the discovery and rescue of some of these accounts, most of which are now to be found amongst La Borderie's papers at Rennes (Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (cited as A.I.V.), I F III). Some of the documents also bear the stamp and reference number they received whilst at the Archives départementales de la Loire-Inférieure (now Loire-Atlantique), Nantes (cited as

propos de la conservation des registres financiers de Jean V peuvent aussi bien s'appliquer au règne de son père.²³ La conservation, due au hasard, des détails d'une série de mandements adressée principalement au trésorier ducal, Richard de Lesmenez, entre 1386 et 1388, dans des notes prises par les Bénédictins à partir des archives du marquis du Molac,²⁴ nous révèle nombre de documents, émanant de la Chambre des comptes, qui ont dû être perdus, non seulement sous l'action des ravages naturels comme la destruction et la dégradation, mais aussi sous l'action des hommes, bien longtemps avant la Révolution. Beaucoup de documents de deuxième ordre — les mandats et les quittances — étaient de valeur éphémère et une fois que le fonctionnaire chargé de rendre des comptes les avait présentés, il n'avait aucune raison valable de conserver la majorité des pièces justificatives, bien qu'un certain esprit de conservatisme officiel ait permis de conserver des exemplaires de tels documents. Le nombre relativement plus élevé des documents du trésor des chartes ne peut évidemment, dans cet exemple, compenser la rareté des documents de la Chambre bien que, ici aussi, on puisse obtenir quelques détails qui nous permettent d'en reconstituer l'histoire.²⁵

Quant à la découverte de nouveaux documents, la contribution majeure, ces dernières années, a été l'utilisation des comptes de Giles de Wyngreworth, trésorier Anglo-Breton du duché de 1359 à 1362.²⁶ M. Henri Touchard s'est inspiré de ces comptes pour étudier le commerce breton et le Professeur John Le Patourel et le docteur Kenneth Fowler s'en sont servis pour examiner la façon dont l'administration

A.L.A.). See also, H. DE BERRANGER, « Fragments de comptes de la maison ducal de Bretagne (XV^e-XVI^e siècles) », *Bull. phil. et hist. du comité des travaux scientifiques, années 1951 et 1952*, Paris 1953, pp. 89-94.

(23) *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne*, ed. R. Blanchard, Archives de Bretagne publié par la Société des Bibliophiles Bretons, iv (Nantes 1889), pp. vii-xii.

(24) Bibliothèque Nationale, MS. fr. 22331, pp. 4-55.

(25) A.L.A., E 238, inventory of the *trésor*, compiled by Hervé le Grant in 1395, is a good guide to some of the missing records. A few entries at random : f. 53 v., an obligation of the English knight, William Elmenton to the duke for 200 francs, « et est un poy mangée de Raz » ; f. 54 r., obligation of Georges Monchet, chevalier, for 1,500 francs owed to the duke, « conpisee et mangée de Raz » ; f. 79 r., obligation of Nicholas Bouchart to pay the duke 10,000 francs. Many of the surviving quittances are inventoried too, for example, f. 70 v., for those printed by LA BORDERIE, *Histoire*, iv, 112-3.

(26) Public Record Office, London, E.101/174/4-6, 10-13 ; 175/1, 4-7 ; 176/9-10 ; 179/1 ; 1. 372/207 mm. 41 d et 46 d ; E. 159/139 Brev. dir. bar., Michaelmas term 37 Ed. III, mm. 2 r., 4 v., 8 r., 10 r. Part of a roll of Wyngreworth's payments in 1361-2 can be found in Bib. Nat., MS. latin 9093 n° 7.

Anglo-Bretonne dirigeait les finances en temps de guerre.²⁷ Il est possible qu'un examen plus approfondi de ces documents et des informations détaillées qu'ils fournissent sur les obligations des paroisses individuelles, en plus d'un examen de quelques preuves de l'imposition des premiers fouages et de l'exploitation du domaine, puisse nous permettre de tirer des conclusions sur l'incidence de la taxation ducal à la fin du quatorzième siècle.²⁸ On peut noter, en passant, qu'il a été aussi possible d'utiliser plusieurs documents anglais ayant un rapport avec les documents conservés à Nantes, pour tracer, à partir de pièces éparses, les grandes lignes de l'étendue et de la nature des ressources anglaises dont jouissait Jean IV pour la possession de la seigneurie de Richmond (ce ne fut que pendant une brève période de son exil de 1373 à 1379 que Jean IV jouit de la totalité des ressources de ses domaines Anglais et ceux-ci, tout comme ses terres en France mais situées en dehors du duché, peuvent être largement mis hors de compte) : ils constituaient virtuellement une part importante des ressources du duc, mais en pratique, ils ne fournissaient que des rapports irréguliers et très limités qui s'ajoutaient à ses revenus.²⁹ De nouveaux documents peuvent encore être découverts, bien qu'aucun ces dernières années n'ait eu un rapport spécifique avec la période qui nous intéresse,³⁰ en dépit de la publication plus récente de quelques comptes domestiques trouvés

(27) H. TOUCHARD, *Le commerce maritime breton à la fin du moyen âge*, Nantes 1967 ; J. LE PATOUREL, « L'administration ducal dans la Bretagne montfortiste, 1345-1362 », *Revue historique du droit français et étranger*, 4ème série xxxii (1954), 144-7 ; K. FOWLER, « Les finances et la discipline dans les armées anglaises en France au XIV^e siècle », *Les Cahiers Vernonnais*, iv (1964), 55-84, and *The King's Lieutenant, Henry of Grosmont, First Duke of Lancaster, 1310-1361*, London 1969, pp. 166 ff., cf. *Histoire de la Bretagne*, ed. J. Delumeau, p. 181. Attention was drawn to these documents by the late Eugène Déprez who identified the parishes in an article in *Ouest-France*, 9 janvier 1951.

(28) There is, for example, some correspondence between the amounts paid as a *cens* on certain parishes of Fougères castellany to the Franco-Bretons forces in 1357-8 with sums paid to the Anglo-Breton forces by the same parishes as ransoms two years later (Jones, op. cit., p. 166 n. 3), although other instances where such comparisons might be possible have not yet been examined. Unfortunately I have not been able to consult J.-P. LEGUAY, « Le fouage en Bretagne ducal aux XIV^e et XV^e siècles », D.E.S. principal, Rennes 1961.

(29) Jones, op. cit., pp. 172-98, esp. pp. 181-3. The honour of Richmond may have yielded Lst. 2.000 or approximately 12,000 livres tournois in normal years. For John's Lands elsewhere in France see infra.

(30) B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSE, « Le plus ancien rôle des comptes du duché, 1262 », *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, xxvi (1946), 49-68 ; Y. RENAUDIN, « Les domaines des ducs de Bretagne. Leur administration du XIII^e au XIV^e siècle », *Ecole des Chartes*, pp. 278-9 (cf. *Positions* 1957) ; Berranger, *Bull. phil. et his., années 1951 et 1952*, pp. 89-94.

au dix-neuvième siècle.³¹ Le problème de la reconstruction pièce par pièce nous reste si nous souhaitons obtenir un tableau approximatif de la situation financière ducal.

Jean IV avait trois principales sources de revenus ; deux d'entre elles rapportaient un gain assez régulier mais limité en général, la troisième était irrégulière mais fournissait à l'occasion des revenus très lucratifs. Comme les princes qui étaient ses contemporains, Jean exploitait les ressources de son propre domaine et faisait valoir ses droits de seigneur.³² Deuxièmement, en tant que duc, il possédait un certain nombre de droits comme les régales, en plus des profits habituels de justice, son contrôle sur la frappe de la monnaie et les épaves, les droits à l'administration temporelle des terres qui appartenaient à l'Église, quand un évêché se trouvait vacant (*régair* ou *régale*), le droit de délivrer des brefs et autres sauf-conduits et permis de toute sorte, en plus des rapports habituels des charges de la Chancellerie et des contrats civils adoptés devant ses fonctionnaires dans des cours locales.³³ La troisième et plus importante source de revenus au rapport irrégulier et extraordinaire ne provenait pas seulement de l'imposition du *fouage* ou d'autres formes de taxation directe ou indirecte (Hévin a dit que Jean IV était « un grand inventeur des gabelles et de subsides »^{33 a)} mais aussi de telles rubriques comme les dots, les rançons, les dons, et ainsi de suite. Dans cette même catégorie, nous pouvons peut-être placer les pensions et les dons royaux, la remise du montant des aides sur ses terres situées hors de Bretagne, etc. ; ces sommes auraient dû peut-être constituer une part régulière des revenus de Jean, comme ce fut le cas pour beaucoup de ses contemporains, mais en pratique, elles étaient reçues irrégulièrement.³⁴ Pour venir à bout de pério-

(31) B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSE, « L'hôtel de Jean IV. Fragment du compte des dépenses (c. 1365-1370) », *Bull. et méms. de la soc. archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, LXIX (1953), 66-77.

(32) Renaudin, op. cit., pp. 84 ff. For maps of the ducal domain at various stages A. DE LA BORDERIE, *Essai sur la géographie féodale de la Bretagne*, Rennes 1889, and D. COLLET, « A propos du domaine du duc de Bretagne », *A. B.*, LXXVI (1969) 364. See also L. MAITRE, « Domaines de Bretagne dépendants de la couronne ducal avec leur évaluation », *A. B.*, XXXVIII (1928-9), 188-207.

(33) PLANIOL, *Hist. des institutions*, III, passim, cf. Bellier-Dumaine, *A. B.*, xv (1900), 162 ff. for an account based on the much fuller, but basically similar, evidence for John V, though the author is unable to draw up a « budget » (p. 181, but cf. Planiol, op. cit., III, 238).

(33 a) Planiol, op. cit., III, 321-2.
(34) For the remission of *aides* on the county of Montfort l'Amaury in 1372, REY, *Le domaine*, p. 371. John IV was supposed to receive various pensions or rents from the king of France for his claims to lands in Rethel and Nevers (for their acquisition, R. CAZELLES, *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*, Paris 1958, pp. 86-7) and in Normandy. These were never regularly paid and were

des où il était à court d'argent liquide, le duc pouvait faire en supplément des emprunts ; pour de petites sommes, il s'adressait à quelques-uns de ses fonctionnaires,³⁵ pour des sommes plus importantes, c'est vers les marchands Français et Anglais, vers les changeurs d'argent ou vers ses nobles et princes alliés qu'il se tournait.³⁶ Il semble d'ailleurs que ce soit ce genre de ressources occasionnelles qui ait fourni à Jean une majeure partie de ses revenus.

L'une des raisons de cette dépendance sur ce qui était, en fait, des « aubaines » est que, pendant la période de la guerre civile, les domaines ducaux, qui n'avaient cessé de s'agrandir et d'accroître leurs profits, grâce à la prudente gestion des ducs depuis l'époque de Pierre Mauclerc, avaient souffert d'une déprédation.³⁷ On trouve des indications que, vers la fin de son règne, Jean IV s'intéressa à l'acquisition de nouvelles terres. La Guerche devint une possession ducale en 1385. La seigneurie de Couéron fut acquise à peu près à la

the subject of endless wrangling, cf. Archives Nationales, J. 240 n° 35, complaints of John IV over Rethel, c. 1372, and a series of commissions to seek for compensation etc., 1381-97 (A.L.A., E 108, cf. *Preuves*, II, 620-2, where alternative lands to the value of 2,032 l. 3 sous parisis were assigned in 1393). For John V's negotiations over these pensions, Rey, *Le domaine*, p. 48. In 1382 John IV had been assigned 260 l. t. on the receipts of Bayeux and, in 1384, the castellany of Longjumeau in compensation for St-James de Beuvron and other lands he claimed in France (A.L.A., E 108). For other royal pensions and gifts to John and other princes, see *infra* pp. 20 ff.

(35) For example, A.L.A., E 211, in 1392 « pour lachat dou chastel de Sable », 50 francs from Martin Laillier ; A.I.V., I F IV, by a ducal order of 4 Nov. 1393, 35 francs were paid back to Guillaume Coppegorge, Perrot Preszeau, Eon Bino and Jean Daviet « que ilz presterent autrefois a mondit seignour par la main de Eon Guiole a son voiage de Tours ». Cf. Bellier-Dumaine, *A.B.*, xxv (1900), 183-4. This was a common princely practice and there is little point in using pejorative language.

(36) For loans from merchants and *changeurs* *infra* p. 16. In 1397 Jean de Bretagne, count of Penthievre, allowed John IV 12,000 l. as a loan from the *fouage* being levied on his lands (Bib. Nat., MS. fr. 22319 p. 527). For a loan from Gaston de foix, *infra* p. 15. In 1384 John still owed John, lord Bourchier 3,000 écus for services possibly dating back to the civil war (Muniments of the Marquess of Bath Longleat MS. 231).

(37) *Histoire de la Bretagne*, ed. Delumeau, pp. 159-62 ; Renaudin, *op. cit.*, pp. 146 ff. for destruction. An index of the damage caused by warfare (and of reconstruction after the return of more peaceful conditions) is provided by the letters granted by the papacy for the repair of churches, monasteries, etc. M. Pocquet du Haut-Jussé counted 144 such letters between 1370-1455, no fewer than 72 of which were issued between 1380-9 (*Les papes et les ducs de Bretagne*, Paris 2 vols 1928, I, 363). This pattern of reconstruction during the more peaceful interludes of the Hundred Years War has been made familiar by such works as R. BOUTRUCHE, *La crise d'une société, Seigneurs et paysans du Bordelais pendant la Guerre de Cent Ans*, Nouvelle tirage Paris 1963, pp. 165-231, and other recent contributions to the regional economic history of France like G. FOURQUIN, *Les campagnes de la région parisienne à la fin du moyen âge*, Paris 1964, pp 260 ff.

même époque, ainsi qu'une partie de la seigneurie du Pellerin en 1388.³⁸ Bien que la tentative particulièrement ambitieuse d'agrandir le domaine par l'acquisition de la baronnie de Rays se soldât par un échec, les fonctionnaires de Jean contrôlèrent pendant plusieurs années ses vastes ressources.³⁹ En outre, étant donné que Jean IV n'eut à pourvoir aux besoins de ses enfants que vers la fin de son règne, son domaine ne fut pas sérieusement diminué par des aliénations. Le duc a fixé la dot de la duchesse Jeanne de Navarre en 1387.⁴⁰ Quelques territoires ducaux étaient tombés entre les mains des hommes tenants du duc pendant la guerre civile, mais il y a peu de preuves pour montrer que ces hommes-là ou leurs héritiers purent établir de façon permanente leur prise de possession ; en fait, ce fut le cas contraire qui se produisit. On peut voir Jean rachetant les droits et réaffirmant son droit sur ses terres.⁴¹ En fait, le tableau général du domaine à cette époque est celui d'une reconstruction partielle et ma vision des répercussions des troubles civils dans le duché sur l'administration du domaine entre 1341 et 1381 n'est pas aussi pessimiste que celle de certains historiens modernes.⁴²

Le duc et ses fonctionnaires montrèrent un intérêt certain dans les négociations de nouveaux baux de fermes (du bateau du duc, propriétés, douanes et charges d'amirauté, droits de place au marché, etc.), dans la réparation des installations du domaine, des murs et des clôtures du parc, dans l'exploitation des salines, des écluses, sécheries, moulins, fours, cohues et forêts ; ils s'intéressèrent aussi aux foires et marchés, firent eux-mêmes un peu d'agriculture, en plus de leur intérêt spécial pour le jardinage.⁴³ Là où les chiffres

(38) Renaudin, *op. cit.*, pp. 18-21.

(39) A.L.A., E 172 and *Cartulaire des sires de Rays*, ed. R. Blanchard (*Arch. hist. de Poitou*, xxviii (1898) et xxx (1900) for the relations of John IV and Jeanne, dame de Rays.

(40) A.L.A., E 17. Jeanne was given the county of Nantes and other lands which were supposed to constitute a third of the *domaine* in 1387.

(41) Jones, *op. cit.*, pp. 48-50.

(42) For example, Renaudin, *op. cit.*, p. 160.

(43) This summary is based on the collection of ducal letters which I am making. It cannot be illustrated fully here, but on the theme of the conference at Dinan, septembre 1972, we can note the grant of a fair at Poterie de Fontenay (2 avril 1380, Bib. Nat., MS, fr. 22331 f. 445) ; letters authorizing Silvestre de la Feuillée to hold a fair at Trésignaux (6 June 1385, Arch. dép. des Côtes-du-Nord, E 2492) ; institution of a fair at St-Jean-Brévelay and confirmation of one at Ménéac in 1386 (*Cartulaire du Morbihan*, ed. P. Thomas-Lacroix, *Bulletin de la société polymathique du Morbihan*, 1934-8, n° 598) and letters authorizing a fair at Châtillon-en-Vendelais (22 January 1389, Arch. Nat., AA 55). For gardening, *infra* p. 25.

peuvent être interprétés, une légère tendance vers un rapport accru de ces formes de revenus se manifeste.⁴⁴ Les fermages du domaine à Touffou, fixés à 142 livres en 1348-1350, atteignirent 276 livres en 1398 ; les fermages de Rennes, fixés en moyenne à 307 l. entre 1382 et 1398, atteignirent 355 l. par an au tout début du quinzième siècle. A la suite d'un accord qui avait été signé de longue date avec les paroissiens de Sainte-Croix de Nantes, Saint-Pierre de Bouguenays et Rezac, concernant divers droits de pêche dans la Loire, le duc recevait habituellement 285 l. par an. Grâce à un nouvel accord en 1387, cette somme passa à 325 l. par an et à 445 l. par an en 1398.⁴⁵ De plus, c'est de la période qui se situe dans la seconde moitié du siècle et plus particulièrement à partir de 1380 que date l'exploitation intensive des salines de Guérande et des seigneuries du sud de la Loire.⁴⁶ Sans aucun doute, en conséquence de l'attention accrue portée à de telles choses, les revenus du duc étaient augmentés, mais on ne peut actuellement faire aucune estimation globale des revenus du domaine avec un quelconque degré de précision.⁴⁷

On se heurte à la même difficulté d'un chiffre d'ensemble en ce qui concerne les autres sources régulières des revenus du duc. Jean IV tenait beaucoup à obtenir une part des sommes perçues sur les marchandises passant par les ports bretons. Des accords dans ce sens furent conclus avec les évêques de Saint-Malo et Quimper en 1365 et de Tréguier en 1394, à la suite desquels le duc s'appropriait les deux tiers des recettes. Mais nous connaissons extrêmement mal le montant des sommes provenant de ces taxes et il est même impossible pour quelqu'un de bien informé de le deviner, bien qu'il soit permis de penser que le commerce était considérable.⁴⁸ Dans le cas des brefs ducaux, on a la preuve d'une diminution dans les revenus ducaux au cours du règne de Jean IV. Les produits de la vente de brefs à Bordeaux et à La Rochelle en

(44) Renaudin, *op. cit.*, pp. 86-7, 100-1.

(45) A.L.A., G 555.

(46) Renaudin, *op. cit.*, p. 102 ; H. TOUCHARD, *Le commerce*, pp. 5-26. I have not been able to consult Y.-H. Nouailhat, « L'administration et les revenus de la seigneurie de Rays d'après le cartulaire des sires de Rays (1160-1449) » D.E.S. secondaire, Rennes 1957.

(47) For the value of various *domains* from which Jean de Bretagne, count of Penthievre, was to derive 8,000 l. p.a. see *Preuves*, II. 655-6 and cf. MAITRE, A.B., xxxviii (1928-9), *passim*. Some of the castellanies were, of course, his own but others were the duke's, who had been holding the rest.

(48) Cf. J. DARSEL, « Les seigneuries maritimes en Bretagne », *Bull. phil. et hist.*, année 1966, part I, pp. 42-3. H. TOUCHARD, « Les sources de l'étude quantitative de commerce médiéval breton », *Les sources de l'histoire maritime*, ed. M. Mollat, Paris 1962, pp. 289-95.

1321 avaient atteint 5.000 l.⁴⁹ A la fin de la guerre civile, Jean IV loua le fermage des brefs dans ces deux ports pour 80 tonnes de vin, 200 marks d'argent et 50 écus par an (ajoutez à cela 10 tonnes par an si le prix à Bordeaux tombait en dessous de 25 écus la tonne), disons 3.385 écus par an,⁵⁰ tandis que vers 1380 le fermage des brefs à Bordeaux uniquement fut loué pour seulement 500 francs et le paiement des revenus que rapportait au duc cette source avait été fréquemment interrompu.⁵¹ Avec la relance économique des années 1380-1390 on aurait pu s'attendre à ce que les revenus de cette source augmentassent mais la somme globale provenant des brefs n'aurait encore constitué qu'un faible pourcentage des revenus totaux.

En ce qui concerne les sommes d'argent manipulées, les comptes occasionnels des administrateurs de la *régale* sont aussi et même plus importants. A Nantes, plus de 700 l. passèrent entre les mains du receveur d'août 1398 à janvier 1399.⁵² Du fait de la vacance de l'évêché de Rennes en 1383-1384, plus de 10.000 l. passèrent entre les mains du receveur et il y eut deux autres cas où cet évêché fut vacant pendant le règne de Jean.⁵³ A Dol, évêché beaucoup plus pauvre, près de 2,000 l. furent amassées et dépensées en 1381-1382.⁵⁴ Au cours du règne de Jean IV, par sept fois, cet évêché se trouva vacant et à cinq occasions, Jean a dû en être le bénéficiaire.⁵⁵ Sur plus de trente cas de postes vacants dans les neuf évêchés bretons pendant la période après 1364, Jean eut l'occasion d'imposer la *régale* vingt-cinq fois environ.⁵⁶ Il serait instructif de pouvoir additionner les revenus de cette source ; ils n'étaient pas, dans leur totalité simplement à la disposition du duc qui néanmoins bénéficiait d'une part importante.⁵⁷ Les autres sources ecclésiastiques rapportaient

(49) *Histoire de la Bretagne*, ed. Delumeau, p. 162.

(50) Jones, op. cit., pp. 205-7 ; in 1364 the mark of silver was worth 100 s tournois (F. DE SAULCY, *Documents relatifs à l'histoire des monnaies*, Paris 1879, i. 62).

(51) A.L.A., E 201. The fundamental article is H. TOUCHARD, « Les brefs de Bretagne », *Rev. d'hist. écon. et sociale*, xxxiv (1956), 116-40.

(52) A.L.A., E 66, accounts of Jean de la Fontaine.

(53) A.L.A., E 211, accounts of Guillaume Triquart.

(54) A.L.A., E 61, accounts of Robert de Melece.

(55) Further accounts of 1382-4, 1391-2 survive, *ibid.*, E 62 et 63.

(56) Vacancies calculated from P.B. GAMS, *Series Episcoporum*, 2nd edn., Leipzig 1931.

(57) Cf. A.L.A., E 211, accounts of Guillaume Moreau, receiver of the diocese of Nantes, 1392-3, extracts from which have been published by LA BORDERIE, *Histoire*, iv, 131-3. My impression is that this source of revenue is not as negligible for John IV's reign as Bellier-Dumaine implied it was for that of John V (*A.B.*, xv (1900), 166). For further details on the extent and nature of *régale* rights see *Mélanges d'archéologie et d'histoire de Bretagne*, 2 vols., Rennes 1855-8, i. 216-31 (Saint-Brieuc), ii. 29-35 (Tréguier), 66-79 (Rennes).

peu : une fois seulement, le pape permit au duc de percevoir une subvention, pour le mariage de son héritier en 1396, mais celle-ci fut révoquée six mois plus tard.⁵⁸

Pour autant que je sache, il n'y a aucun document qui puisse nous éclairer sur l'argent que Jean touchait de ses droits de seigneur sur la frappe des monnaies. Celle-ci fut extrêmement active tout au long de son règne dans le duché et plusieurs documents montrent l'intérêt que le duc portait à cet aspect de ses droits régaliens.⁵⁹ Deux preuves plus récentes, à la fois en Bretagne et en France, suggèrent combien ces droits étaient lucratifs.⁶⁰ De plus, comme ce fut le cas des accords sur le rachat individuel dont beaucoup ne furent obtenus qu'au prix d'une lutte féroce avec ses nobles, il est possible de voir (ou d'imaginer) le duc recevant des sommes substantielles provenant soit de l'exercice de ses droits, soit des marchandages faits pour les abroger. La succession aux terres de Derval en 1394 fut âprement disputée, tandis que le nouveau vicomte de Rohan paya en 1396, 3.000 l. au duc en compensation pour ses droits de rachat⁶¹.

Ce n'est que lorsqu'on en vient à examiner les sources irrégulières ou extraordinaires des revenus du duc que l'on commence à obtenir de réelles indications sur l'échelle des opérations financières duciales. Comme document de base, nous pouvons prendre les comptes de Wyngreworth : en 1359-1360 sur une zone limitée, qui ne représentait pas même la moitié du duché, et en temps de guerre, on avance le chiffre approximatif de 77,000 l., perçues et provenant essentiellement de rançons sur les paroisses.⁶² Il n'est guère surprenant de constater que Jean IV imagina très vite les moyens de drainer ce capital fourni par les taxes. Mais ce

(58) POCQUET, *Les papes*, I, 437-8.

(59) Cf. TOUCHARD, *Le commerce*, pp. 97-100. A good catalogue of John IV's coinage can be found in F. POËY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, Paris 1858, I, 90-135. For a pardon for an infringement of the duke's rights, *Preuves*, II, 465 (1384) and for a description of these rights, *ibid.*, 596 (1392). For a reciprocal currency arrangement between Brittany and Guyenne, *ibid.*, 62 (1372).

(60) In 1262 the mints at Rennes and Nantes yielded the duke 10,400 l. (POCQUET, *Méms. de la soc. d'hist. et d'arch. de Bretagne*, xxvi (1946), 62). For tables showing the amount of royal income from this source, *Comptes du Trésor*, 1296, 1316, 1384, 1477, ed. R. Fawtier Paris 1930 pp. XLVII, LVI-LXXI. In 1349 (p. LXIV) 522,028 l. out of 781,746 l. was derived from *monnayage*.

(61) A.L.A., E 151 (Derval) ; *Preuves*, II, 665-7 for agreements with Rohan (11 May 1396) ; Bib. mun., Nantes, cartons Bizeul, MS. 1691 n° 10 (29 June), quittance.

(62) Cf. *supra* p. 6 and table in FOWLER, *Les Cahiers Vernonnais*, IV (1964) 84. I have used the rate of exchange L. 1 sterling = 6 l. tournois (Jones, *op. cit.*, p. 215 n. 1).

n'est qu'à la fin de son règne que l'on peut se faire une idée des sommes perçues grâce aux *fouages*. Cette taxe imposée en 1392-1393, par exemple, rapporta, après calculs, 110.000 francs ;⁶³ une imposition de 30 sous sur environ 100.000 feux en 1394-1395 devait produire 150.000 francs environ,⁶⁴ et un *fouage* de 2 francs en 1379 pouvait rapporter une somme légèrement plus importante,⁶⁵ bien que les conditions dans le duché fussent bouleversées par suite de l'exil du duc et de la tentative de Charles V d'annexer le duché. Même l'imposition de *fouages* sur de petites zones du duché pouvait avoir pour conséquence l'augmentation de sommes substantielles.⁶⁶

De même, des bonnes fortunes occasionnelles, comme la rançon d'Olivier, seigneur de Clisson, qui s'élevait à 100.000 francs en 1387,⁶⁷ les 120.000 francs de la dot de Jeanne de Navarre reçus l'année précédente,⁶⁸ ou les 16.000 (ou 20.000) francs accordés par Charles VI d'octobre 1383 à février 1384,⁶⁹ révèlent un ordre de transaction différent de celui que l'on rencontre habituellement lorsqu'on étudie l'aspect seigneurial des finances ducales. Et c'est grâce aux relations de Jean avec l'Angleterre que la pleine échelle de ses opérations devient évidente. La Borderie a calculé que les dépenses du duc dans les années qui suivirent immédiatement sa prise de pouvoir en 1364, étant donné qu'il s'acquitta de ses dettes anglaises, tournèrent autour de 327.000 livres tournois.⁷⁰ Ce chiffre a besoin d'être analysé de plus près, d'être révisé, et d'après mes calculs environ 200.000 l. t. furent déboursées de cette façon entre 1364 et 1373.⁷¹ C'est surtout

(63) *Preuves*, II, 589-90.

(64) A.L.A., E 167.

(65) *Preuves*, II, 229-30. Earlier in the year the Defence league had agreed « qu'un franc soit levé sur chacun feu en la duché de Bretagne, pour contribuer à payer les Gens d'armes pour la garde du pays.. et... que les revenus du duché de Bretagne ordinaires et extraordinaires, seront départis ès Gens d'armes comme seront les fouages... », *ibid.*, 215.

(66) PLANIOL, *Hist. des institutions*, III, 273 ff, for *fouages*. For later ones, see BELLIER-DUMAINE, *A.B.*, XV (1900), 169-71.

(67) *Preuves*, II, 540-2. No other ransom yielded so much. The vicomte du Fou paid John 1.000 francs after Auray (A.L.A., E 238 f. 47 r.) and a number of the obligations of English knights in the 1395 inventory may also have been for ransoms. John bought Robert de Ventadour for 240 marks sterling (A.L.A., E 120 n. 20 i, 1379) and, probably, John Bagot, knight, for 580 francs and 4 silver marks (A.L.A., E 238 f. 64 r.).

(68) A.L.A., E 7. Charles II of Navarre also promised John IV 6.000 l. p. a. on lands in Normandy.

(69) Jones, *op. cit.*, p. 94 n. 5. This sum came from monthly payments of 4.000 francs for his expenses at the peace conference at Saint-omer from October 1383 — February 1384. Quittances survive for all months except January, which was nevertheless probably paid.

(70) *Histoire*, IV, 114.

(71) Jones, *op. cit.*, pp. 215-8.

en ce qui concerne les dépenses de guerre au cours du règne, par exemple les 50.000 (peut-être même 70.000) francs dépensés à Brest entre 1375 et 1377,⁷² les 50.000 francs payés à plusieurs capitaines anglais en 1381⁷³ et les dépenses supplémentaires encourues au siège de Brest (1386-1387),⁷⁴ tandis que lors de son recouvrement en 1397, au moins 150.000 francs changèrent de main,⁷⁵ que l'ampleur des obligations de Jean est révélée. En plus de ces sommes spécifiques qui peuvent être évaluées, les dépenses normales pour le maintien des troupes étaient beaucoup plus grandes que celles dont nous pouvons justifier comme provenant de sources traditionnelles et qui, pour conclure, étaient le produit de taxations assez régulières.⁷⁶

D'autres détails peuvent nous donner de plus amples renseignements sur la capacité de Jean de faire face à ses plus sérieux engagements. On admet qu'il évita presque entièrement de payer la plus importante et seule obligation qu'il contracta : l'indemnité de 200.000 francs attachée au second traité de Guérande (1381).⁷⁷ Ce fut aussi dans la période qui suivit ce traité qu'il contracta l'un des plus gros emprunts qu'on lui connaisse : il emprunta, en effet, 10.000 francs à Gaston III, comte de Foix, l'un des plus riches et des plus rusés en matière financière des contemporains de Jean.⁷⁸ De

(72) A.L.A., E 214, the muster rolls of the garrison at Brest show at least 51,329 francs spent in wages and another document (ibid., E 212) indicates that John, lord Neville, utilized 20,035 francs, which he had found at Brest, for a similar purpose. There is no way of telling whether this latter sum was included in the former.

(73) A.L.A., E 238 fols. 70 r. et 73 v., cf. Jones, op. cit., p. 91, n. 4.

(74) A. DE LA BORDERIE, « Le siège de Brest en 1387 », *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, II (1889), 198-203, printing a fragment of the treasurer's account. This shows over 35,000 l. passing through his hands from October 1386 to July 1387 ; La Borderie assumed that all the payments were on the siege, and certainly those made in July refer to expenses incurred there, but since these are the only details which survive and there is no full heading for the account, we cannot be sure that this was the case. The fragment is now kept in A.I.V, I F III. A *fouage* was levied to finance the siege (*Preuves*, II, 541).

(75) 120,000 francs to Richard II and over 30,000 francs to John Holland, earl of Huttindon, captain of Brest and his men (A.L.A., E 120 nos 2 ii et 3 i, cf. Jones, op. cit., pp. 138-9).

(76) *Fouages* seem to have been taken in the following years — 1365-7, 1369-72, 1379-82, 1386-7, 1392-5, 1397 — and may have been taken in several others.

(77) Jones, op. cit., pp. 93-4. Only 12,500 francs appear to have been paid, although John was supposed to pay 8,000 francs of the sum he owed Charles VI to Jean du Juch, former captain of Conq, for Charles V, for royal debts still owing to him in 1382 (*Preuves*, II, 416).

(78) A.L.A., E 209 (18 June 1382), cf. ibid., E 238 f. 30 r., « Item, une lettre souz instrument o le seau du conte de Foix de quittance pour le duc de X mille francs contenant en la soubscription « Autre quittance pour Mohs. de X M frans qu'il devoit au Conte de Foix » ». For Gaston III and his finances, P. TUCOO-CHALA, *Gaston Fébus et le vicomté de*

même Jean se déroba au paiement de l'indemnité qu'il devait payer à Clisson et qui incombait à quelqu'un d'autre, à la suite d'une série d'accords passés entre 1388 et 1395.⁷⁹ Mais, dans ces deux cas, celui de Guérande et dans l'affaire avec Clisson, le paiement fut évité, comme nous pouvons le supposer, pas simplement parce que le duc était pauvre et donc incapable de faire face à ses engagements, mais parce que c'était des questions de politique. Certaines preuves pour les années 1390 suggèrent qu'à cette époque, la position financière de Jean était relativement florissante. On trouve le duc contractant plusieurs emprunts mais même les plus importants d'entre eux, 2.350 l. t. à deux marchands d'Angers en 1397 ou 7.000 francs à André du Moulin, changeur parisien en 1398,⁸⁰ représentaient peu en comparaison des sommes qui passaient entre les mains du duc et il n'existe aucun signe de l'endettement à vie et des emprunts imprudents qui caractérisent les situations financières de beaucoup des contemporains de Jean.⁸¹ En 1396 on trouve le duc engagé dans certaines petites transactions d'échange pour s'acquitter des dettes pressantes mais les remboursements de ses emprunts semblent avoir été prompts en général.⁸²

En 1394, Jean reçut 50.000 francs pour la libération du château de Sablé.⁸³ La dot de Jeanne de France, fiancée au comte de Montfort, fut fixée à 150.000 francs et Charles VI envoya aussi beaucoup de petits présents, 5.000 francs en 1392, 10.000 en 1398.⁸⁴ Ces revenus auraient pu compenser le paiement des 100.000 francs qui constituaient la dot de la fille de Jean, Marie, qui épousa le comte du Perche en 1396, si Jean avait réussi à remplir les conditions de l'accord et cet

Béarn, 1343-1391, Bordeaux 1960, pp. 135-47. No document concerning this transaction appears in M. Tucoc-Chala's catalogue of Gaston's *actes* (cf. pp. 422-4). On Gaston's death it was found that he had amassed 737.550 florins of Béarn in his tower at Orthez (ibid., p. 146).

(79) F. BRUEL, « Inventaire de meubles et de titres trouvés au château de Josselin à la mort du Connétable de Clisson, 1407 », *B.E.C.*, LXVI (1905), 204 n. 8 and nos. 4-24 of the published inventory.

(80) A.L.A., E 209, For Moulin, see REY, *Les finances*, pp. 388-90. La Borderie exaggerated the extent of John's borrowing from the merchants of Nantes and Rennes (400.000 francs, *Histoire*, iv, 128) by converting the sums into modern values and multiplying by a factor of 50.

(81) Cf. LEGUAI, *Le Bourbonnais*, esp., pp. 280 ff. ; F. LEHOUX, « Le duc de Berri, les Juifs et les Lombards », *Revue historique*, CCXV (1956), 38-57. For a general view of the noble way of life and its financial and political implications in France at this time, P.S. LEWIS, *Later Medieval France. The Polity*, London 1968, pp. 201-37.

(82) J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, *Anciens évêchés de Bretagne. Diocèse de Saint-Brieuc*, III (Rennes 1864), p. CCXLII ; cf. supra p. 9.

(83) *Preuves*, II, 629.

(84) Ibid., 592 (Marriage settlement). The dowry was not, of course, to be paid all at once ; A.L.A., E 104 (gifts).

échec amena finalement la guerre avec le duc d'Alençon en 1431. Il semble que Jean IV n'ait payé que 25.000 francs de la somme convenue.⁸⁵ Mais le fait qu'il put amasser rapidement et sans grand effort apparent les 150.000 francs nécessaires au recouvrement de Brest, au début de l'été 1397, tend à nouveau à prouver que ce fut une question de politique plutôt qu'un manque d'argent liquide qui dicta sa parcimonie pour la dot de sa fille.⁸⁶

En l'absence de bonnes indications sur le chiffre de ses revenus annuels, un examen plus approfondi de certains aspects des dépenses du duc peut nous aider à déterminer la taille de son budget. Nous pouvons certainement être renseignés sur les dépenses entraînées pour le train de maison du duc et pour celui de la duchesse. Huit mandements adressés au receveur-général dans les derniers mois de l'année 1393 montrent qu'au moins 8.069 francs étaient dépensés pour le train de maison.⁸⁷ Ceci peut être comparé au chiffre de Planiol de 8.000 francs par an ou plus, consacrés au train de maison de Jean V vers 1420.⁸⁸ D'autres fragments de comptes de train de maison prouvent que ce chiffre est bas et que les dépenses de ce genre dépassaient largement 8.000 francs p. a. Les dépenses entraînées par l'achat quotidien des provisions et les aspects domestiques du train de maison semblent se monter à 30 l. par jour en moyenne au début du règne. Total : 11.000 livres p. a.⁸⁹ Les rares preuves que nous possédons concernant le paiement des fonctionnaires du duché — le Chancelier, les gens des comptes, les greffiers, les officiers légistes, les receveurs, ainsi de suite — révèlent néanmoins que des sommes considérables étaient nécessaires dans les années 1380 et 1390 pour l'administration du duché.⁹⁰ Le duc

(85) A.L.A., E 8 (4 Aug. 1396), quittance from Pierre, count of Alençon, for 25,000 francs. For the later history of the dowry, Bellier-Dumaine, *A.B.*, xv (1900), 178, 185.

(86) Jones, *op. cit.*, pp. 138-9.

(87) A.I.V., I F IIII.

(88) *Hist. des institutions*, t. III, p. 70.

(89) Cf. *Mélanges d'arch. et d'hist.*, t. 1, 151-5 ; Pocquet, *Bull. et méms. de la soc. arch. du dép. d'Ille-et-Vilaine*, LXIX (1953) A.I.V., I F IIII. Whenever John IV considered retiring to England in the 1380 s or 1390 s he asked for a pension of Lst. 10.000 (60,000 l. t.) to maintain his style of life (for example, in 1388, Jones, *op. cit.*, p. 110). Does this give us some indication of the real costs of his household ?

(90) Henri le Barbu, bishop of Vannes and chancellor, was receiving a pension of 1,000 l. in 1393, the treasurer 600 l. p. a. in wages in 1393-4, members of the *chambre des comptes* 100 l. or 200 l. and the clerk of the accounts 80 l. (cf. 1408, when the *chambre* wages came to 580 l. for the year, Bellier-Dumaine, *A.B.*, xv (1900), 176). Foresters on the *domaine* got 12 l. p. a. in the 1390 s. (A.I.V., I F IIII). At a slightly later date the duke of Burgundy spent approximately 50 % of his income on his administration (*Comptes généraux de l'état Bourguignon entre 1416 et 1420*, ed. M. Mollat et R. Favreau, Paris 1965, p. XLIV).

payait aussi un nombre de pensions et de fiefs-rentes aux nobles, conseillers et autres serviteurs.⁹¹ Les deux plus considérables pensions permanentes (si elles ont jamais été payées régulièrement et dans leur totalité) étaient celle qui avait été à l'origine accordée à Jeanne de Penthièvre par le premier traité de Guérande, pension qui s'élevait à 10.000 l. p. a. et que Charles V payait largement ; et l'autre de 8.000 l. accordée à son fils en 1388.⁹²

Les frais militaires, même pour l'entretien de forces minimes, et même si l'on élimine le coût des campagnes, les constructions, réparations et défense des châteaux, étaient extrêmement lourds ; l'entretien de 127 chevaliers et hommes d'armes et de 38 arbalétriers pendant un mois à Nantes et dans les environs coûtait 1.604 l.⁹³ Le fragment des comptes du trésorier d'octobre 1386 à juillet 1387, publié par La Borderie, révèle qu'au moins 35.000 l. passaient entre ses mains.⁹⁴ C'était une époque d'intense activité diplomatique et militaire. Dans le seul mois de juillet 1387, le trésorier déboursa 6.000 l. pour le siège de Brest et cet état de choses dura bien un an. Une troupe de 70 soldats sous les ordres de John Cornwall coûta au moins 6.950 l. pour quelques mois de service en 1391-1392.⁹⁵ Une ordonnance ducale émise en 1386 ou 1387 fixa le montant de la paye des soldats à 15 livres par mois (180 l. p. a.) pour un chevalier, à 10 l. p. m. (120 l. p. a.) pour un simple homme d'armes et à 8 l. p. m. (96 l. p. a.) pour un arbalétrier.⁹⁶ Une campagne durant un mois avec une force de 500 hommes (disons 25 chevaliers, 400 hommes d'armes et 75 arbalétriers) coûtait presque 5.000 l.⁹⁷ l'entretien d'une telle force dans des garnisons autour du duché pendant

(91) Eustache de la Houssaie was in receipt of 250 l. p. a. on the castellany of Dinan in 1369 and was still receiving this sum in 1384 when it was paid from the proceeds of the *régale* of Rennes, and the pension was confirmed in 1398 (A.L.A., E 154, 211, 143). Antoine Rys received a pension of 100 l. p. a. from 1381 and Alain de Malestroit, lord of Oudon, received 6,000 l. and a pension of 200 l. p. a. in 1387 (Ibid., E 152). Many of the agreements between John and his captains for the holding of castles included monetary clauses, and all were in receipt of wages (e. g. Jean de St-Gilles received 500 francs p. a. for St-Aubin-du-Cormier, *ibid.*, E 140). For other such agreements, *ibid.*, E 136-143 *passim*. Councillors received 200 l. p. a. under John V and local *domaine* receivers 20-30 l. (Bellier-Dumaine, *A.B.*, xv (1900), 176). There might be upto 30 or 40 councillors at any period during John IV's reign (Jones, *op. cit.*, pp. 38-40)

(92) *Preuves*, i. 1591 ; A.L.A., E 165 n° 8 (quittance, 1366) ; Arch. Nat., J 240 nos. 38 et 38 bis (1372) ; *Preuves*, ii, 655-6.

(93) *Bib. Nat.*, MS. fr. 22331 p. 4 n° 12, p. 46 n° 264, p. 57 nos 337-9

(94) *Supra* p. 15 n. 74.

(95) A.L.A., E 238 f. 70 r. et E 120 n° 8.

(96) Cf. *Bib. Nat.*, MS. fr. 22331 p. 26 n° 152, p. 54 n° 307.

(97) John allowed Jean, sire de Rieux et de Rochefort, to lead a force of 500 lances in the service of Charles VI in 1386 (British Museum. Add. Ch. 3350).

un an, 60.000 l.⁹⁸ En août 1392 le trésorier dépensa plus de 3.700 l. à payer des soldats et des harnais pour une force qui aurait pu à peine comprendre 300 hommes.⁹⁹ Il est inconcevable que ce fut là la limite des dépenses du duc ou la somme totale de ses forces, à une époque où il était menacé par l'invasion d'une armée royale comptant 7 à 8.000 hommes dans une campagne qui coûta au roi 150.000 l.¹⁰⁰

Les conclusions que l'on peut tirer de tous les calculs précédents sont très décevantes et à peine suffisantes pour nous permettre des comparaisons quelque peu significatives avec la taille des revenus des contemporains de Jean IV. Mais, en nous basant principalement sur les informations contenues dans les livres de M. Rey sur les finances royales et avec l'appui d'ouvrages sur d'autres princes particuliers, on peut avancer quelques affirmations, malgré tout hésitantes. Il y a, bien entendu, un danger à dresser ce qui est en fait un tableau de revenus princiers. Ce qui est important, ce n'est pas tellement le montant total de ces revenus, les uns comparés aux autres, mais c'est la somme d'argent que le prince détournait et consacrait à des projets et des plans particuliers, à des dépenses inhabituelles ou bien à celles qu'il contractait en général, avec complaisance. Quelques princes, à la suite de dépenses démesurées, ruinèrent leurs revenus pour de longues périodes et contractèrent de lourdes dettes mais cette situation ne pouvait continuer indéfiniment sans provoquer la méfiance des créanciers et des crises politiques et nous n'avons aucune preuve pour affirmer que Jean IV tomba dans cette catégorie de princes prodigues. La différence apparente entre la taille des revenus du roi et ceux du duc de Bourgogne (ou même ceux du pape) est quelque peu atténuée en réalité lorsqu'on découvre que la plus grande partie des revenus du roi passait automatiquement à payer l'administration royale ou à augmenter les revenus des princes.¹⁰¹ La liberté que le roi possédait de disposer à volonté

(98) The duke probably had 20-30 castles or small fortified residences which would have to be garrisoned in wartime and which would carry a skeleton staff during more peaceful times. The *Chronicon Briocense*, which is generally fairly accurate with regard to numbers, states that the duke had a force of 5.500 troops in the campaign against Clisson in 1394 (*Preuves*, I, 72 « Aderant autem in illo exercitu quem secum habebat ex suo Ducatu Britannie .V. millia et DLVI. homines armati, videlicet .II. millia et quinginti milites et armigeri arma sua in suis tuniculis super se deferentes, et .III. millia ac LVI arbalistarii, sagitarii et servitores seu famuli egregie armati »).

(99) A.I.V., I F IIII.

(100) REY, *Les finances*, p. 387 n. 2, 411, cf. Jones, op. cit. p. 129 n. 2 for some of John's other precautions in 1392.

(101) REY, *Les finances*, esp., pp. 580 ff. M. Rey estimates that probably 800.000 l. t. p. a. (a third of the product of the *aides*) went on pen-

de ressources beaucoup plus importantes était sévèrement limitée et en conséquence la partie des revenus que les princes pouvaient dépenser s'en trouvait augmentée. Mais avec ces idées à l'esprit, nous devons passer à quelques comparaisons.

Le cas le plus connu est celui de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Dans les années qui se situent au milieu de son règne (fin 1380-1390) il pouvait disposer de 400 à 450.000 francs p. a.¹⁰² En 1395, lors des préparatifs pour une croisade qu'il avait prévu de faire on établit une estimation qui tendait à montrer que le duc pouvait amasser 519.000 francs. Près de 1.400 dons et pensions émanant de la couronne rapportaient environ 175.000 francs p. a., les domaines ducaux produisaient dans les 180.000 francs et les aides (comprenant à la fois celles du roi et celles perçues par le duc) s'élevaient chacune dans les 60.000 francs p. a. dans les années 1384-1403. En fait la moitié environ des revenus du duc de Bourgogne émanait de la couronne, l'autre moitié provenait de l'exploitation des droits ducaux et du domaine.

Les deux plus proches rivaux de Bourgogne sur le plan politique et financier étaient son frère Jean, duc de Berry, et son neveu Louis, duc d'Orléans. La situation financière du duc de Berry est difficile à définir, et tout ce que l'on peut dire avec assurance, c'est que ses dépenses (en 1413-1414) semblent indiquer des revenus annuels aux alentours de 300 à 350.000 l. et cette somme n'était pas suffisante pour couvrir ses dépenses.¹⁰³ Quant au duc d'Orléans, en 1404-1405, il réussit à se mettre sur un plan d'égalité avec le duc de Bourgogne en matière financière, et M. Nordberg fait le commentaire suivant : « Il n'est pas exagéré de dire que du point de vue financier, Louis d'Orléans dépendait presque entièrement du roi ». ¹⁰⁴ Louis II, duc d'Anjou (1384-1417), peut avoir joui de revenus se chiffrant aux alentours de 150.000 l. ou plus, grâce à l'argent provenant de bourses royales, qui contribuaient pour au moins 50 % à la somme totale.¹⁰⁵ Louis, duc de Bourbon (1356-1410), avait vu sa pension royale s'élever

sions to the princes. For an interesting comparison of royal, princely and papal finances, J. FAVIER, *Les finances pontificales à l'époque du Grand Schisme d'Occident, 1378-1409*, Paris 1966, pp. 689-91 et for a summary table, B. GUENEE, *L'Occident aux XIV^e et XV^e siècles. Les Etats*, Paris 1971, p. 180.

(102) VAUGHAN, *Philip the Bold*, pp. 226-36. For a comparison of royal and Burgundian finances at a slightly later date, *Comptes généraux*, ed. Mollat et Favreau, pp. xxxviii ff.

(103) REY, *Les finances*, pp. 593-7 ; LEHOUX, *Rev. hist.*, ccxv (1956), 57.

(104) NORDBERG, *Les ducs et la royauté*, pp. 22-3 ; Rey, op. cit., pp. 602-4.

(105) Rey, op. cit., pp. 592-3.

de 12.000 francs p. a. à 36.000 francs en 1400 et ses revenus totaux ont dû osciller entre 80 et 120.000 francs p. a. ¹⁰⁶ Jean, duc d'Alençon (1404-1415), d'après des estimations, avait des revenus annuels de 70 à 80.000 francs et son père, qui mourut en 1404, jouit probablement de revenus aussi importants, les dernières années de sa vie. ¹⁰⁷ Ici encore, le pourcentage provenant de pensions royales et aides est considérable : et ceci est aussi vrai, *mutatis mutandis*, pour les autres familles nobles et les grands officiers de la couronne. ¹⁰⁸

En ce qui concerne les territoires, le duc de Bretagne, avec 35.000 km², possédait presque trois fois plus de terres que le duc de Bourbon, et ses possessions territoriales recouvraient plus des deux tiers de celles des ducs de Bourgogne et de Berry. ¹⁰⁹ Bourbon a été décrit comme étant « le plus mal doté des princes à fleur de lys » et ses terres (13.000 km²) comme étant « de peuplement médiocre et de richesses très douteuses ». ¹¹⁰ Les terres du duc de Berry, en dépit de leur étendue beaucoup plus vaste (50.000 km²) ne produisaient que modérément, étaient très éloignées des principaux courants de commerce et furent pendant des périodes considérables soumises aux ravages des compagnies routières. ¹¹¹ Quant aux territoires du duc de Bourgogne, ils comprenaient quelques-unes des zones rurales à la plus forte densité de population ainsi que quelques-unes des régions les plus fortement industrialisées d'Europe du Nord en Flandres, Hainaut, Picardie et Artois, ¹¹² tandis que dans le duché et comté

(106) My calculations from *ibid.*, pp. 590-2 ; LEGUAI, *Le Bourbonnais*, pp. 256 ff. prudently refrains from any aggregate estimate of annual income. But he describes the efforts made to reform Bourbon's finances, quoting the very pertinent remarks of Pierre de Nourry on Bourbon's style of life and its consequences for his finances, *ibid.*, pp. 283-90.

(107) Rey, *op. cit.*, pp. 582-3.

(108) *Ibid.*, p. 584-5 for remarks about the finances of the counts of St-Pol and Tancarville (cf. Lewis, *op. cit.*, p. 221 on those of Guy VI de la Trémoille), and *ibid.*, pp. 573-7, 580-2 for the officers. Although Rey points out that they must be exonerated from some of the more extreme criticism of their preying on royal finances nevertheless the general point about their dependance on royal favours for a large percentage of their income remains true.

(109) Cf. Bourbon's 13.000 km² and the 50.000 km² of the dukes of Berry and Burgundy (Rey, *op. cit.*, pp. 590, 594). M. Touchard's slip — 25.000 km², *Le commerce*, p. 3 — was pointed out by P. Contamine, in his *compte-rendu, Le Moyen Age*, LXXVI (1970), 373.

(110) Rey, *op. cit.*, p. 590.

(111) Cf. LEHOUX, *Jean de France*, II, *passim*.

(112) N.J.G. Pounds, « Population and Settlement in the Low Countries and Northern France in the Later Middle Ages », *Revue Belge de philologie et d'histoire*, XLIX (1971), 369-402, with maps, and citing earlier literature.

de Bourgogne, le vin et le sel devenaient peu à peu des produits importants dans le commerce interrégional.¹¹³

Les terres du duc de Bretagne partagent beaucoup de caractéristiques que l'on vient d'observer dans les apanages royaux. On trouve des traces de pauvreté dans les régions de l'intérieur où l'agriculture ne rapportait guère et où ne passait aucune route de commerce majeure.¹¹⁴ D'autre part, une activité croissante le long de la côte, qui était associée en partie à la participation des Bretons à l'important commerce côtier basé sur le transbordement de vin, de sel et de produits agricoles, et qui était en partie basée sur la pêche et d'autre part sur la croissance de l'industrie textile rurale dans le duché, indique une densité de population relativement forte. M. Touchard a calculé qu'il devait y avoir au moins 1.000.000 ou 1.250.000 habitants dans le duché à la fin du quatorzième siècle.¹¹⁵

Le but de ces dernières remarques est que (si nous suivons cette ligne de raisonnement peu satisfaisante, avouons-le) nous pouvons conclure qu'à la fin du quatorzième siècle, les revenus du duc étaient nettement comparables à ceux du duc de Bourbon, probablement aussi importants que ceux du duc d'Anjou, et il est possible qu'ils aient été plus importants, aux alentours de 100 à 150.000 livres p. a. On peut comparer ce chiffre avec les revenus très équivalents des ducs du quinzième siècle avant François II.^{115 a} Une telle somme est acceptable à la lumière des sources de revenus connues et du niveau des dépenses du duc. Si tel est le cas, l'exploit de Jean IV mérite d'être souligné. Les princes de la fleur de lys tiraient une part considérable de leurs revenus de sources royales ; pour la plupart, le chiffre était de 50 % ou plus, pendant plusieurs années. Jean IV ne recevait pas une pension régulière et de plus en plus importante, ni de temps en temps des dons importants capables d'augmenter ses revenus, à l'inverse de ses contemporains.

A cause des relations qu'il avait eues très tôt avec les Anglais et de la politique indépendante qu'il poursuivit après

(113) R. VAUGHAN, *Philip the Good*, London 1970, pp. 238-67, a chapter on economic affairs which has a retrospective value for the period at the end of the fourteenth century since in neither of his two previous books on the Valois dukes had Prof. Vaughan discussed the economy of their lands at any length.

(114) This very brief sketch is based on TOUCHARD, *Le commerce*.

(115) Ibid., p. 55. For an earlier attempt to work out the population of the duchy in the fifteenth century, H. TOUCHARD: « La consommation et l'approvisionnement en vin de la Bretagne médiévale », *Méms. de la soc. d'hist. et d'arch. de Bretagne*, XL (1960), 33-5 where a total of 700-750.000 inhabitants is tentatively advanced (p. 34 n. 38).

(115 a) PLANIOL, *Hist. des institutions*, III, 238-9.

1364, il ne put jamais prétendre à la largesse royale et il dut compter principalement sur l'argent provenant du duché qu'il gagna grâce à ses propres efforts.¹¹⁶ Nous pourrions renverser la raillerie de La Borderie et dire qu'il ne devint jamais l'un des pensionnaires réguliers du roi de France.¹¹⁷

On peut prendre pour un des signes de cette limitation dans les ressources financières de Jean le fait que, contrairement à la plupart de tous ses contemporains, le duc ne semble pas avoir dépensé de l'argent avec profusion pour sa cour, et que son patronage des arts se limitait à des dépenses consacrées à la construction de maisons ou châteaux dont beaucoup étaient destinés à remplir de sévères fonctions. La famille de Valois, le roi Jean et son fils, le roi Charles V, avaient établi un modèle de dépenses royales sur des objets de luxe, modèle qui fut rapidement copié. Dans le cas de Charles V, il y avait des motifs politiques derrière ses talents de connaisseur,¹¹⁸ mais les prodigalités du duc de Berry sont proverbiales et son enthousiasme pour les arts le conduisit à consacrer de très grandes sommes, dont beaucoup lui étaient remises pour des desseins politiques, à l'embellissement et à l'ameublement de ses résidences.¹¹⁹ Ses autres frères et neveux le talonnaient de près ; la tapisserie de Nicolas de Bataille, l'Apocalypse, faite pour Louis I, duc d'Anjou, le Couvent de Chartreux de Philippe de Bourgogne à Champmol, les manuscrits que possédaient les grands du royaume, tous indiquent les goûts luxueux de ces patrons.¹²⁰ Dans le cas de Jean IV, je ne pense pas qu'il y ait un seul manuscrit, peinture ou tapisserie en sa possession qui ait été conservé ou pour lequel nous ayons sa commande. Le seul

(116) Arch. Nat., J 243 nos. 69-70 (1384).

(117) « Le serf d'Edouard III », A. DE LA BORDERIE, « La guerre de Blois et de Montfort, 1341-64 », *Etudes historiques bretonnes*, 2^e série, Paris 1888, p. 197. Bellier-Dumaine, *A.B.*, xv (1900), 173-4, for royal gifts and pensions to John V who, on occasion, received considerable sums, but like his father, he does not appear to have received regular payments over a number of years.

(118) There are a few suggestive remarks (which require, however, much greater definition and authentication) in P. Pradel, « Art et politique sous Charles V », *Revue des Arts*, 1 (1951), 89-93. The Valois concern for books is much better documented : L. DELISLE, *Recherches sur la librairie de Charles V, roi de France, 1337-1380*, 2 vols. Paris 1907.

(119) 300,000 l. delivered to him in 1385 by the king was spent basically on luxuries (LEHOUX, *Jean de France*, II. 162-3). It has been noted that many of the duke of Burgundy's loans were contracted for purposes of consumption, especially on luxuries (*Comptes généraux*, ed. Mollat et Favreau, p. XLVII).

(120) Cf. most recently from a large literature, R. PLANCHENAUT, *L'Apocalypse d'Angers*, Paris 1966 ; VAUGHAN, *Philip the Bold*, pp. 188-207 ; M. MEISS, *French Painting in the time of Jean de Berry*, I. *The Late XIV Century and the Patronage of the Duke*, 2nd. edn., 2 vols. London 1969 ; II. *The Boucicaut Master*, London 1968.

manuscrit que l'on puisse associer à la duchesse Jeanne de Navarre avant son mariage avec Henry IV d'Angleterre est un bréviaire, perdu maintenant, qui lui avait été cédé en 1395.¹²¹

Guillaume de Saint-André, secrétaire du duc, écrivit une biographie en vers de son maître, mais autrement il existe peu de signes montrant un intérêt quelconque pour les œuvres littéraires à la cour du duc et encore moins leur patronage.^{121 a} On sait que Jean aimait la musique,¹²² mais rien ne permet d'imaginer qu'une vie de cour très opulente régnait dans les manoirs et les châteaux du duché.¹²³ Le duc établit, il est vrai, un ordre de chevalerie, L'Ermine, et dota la chapelle de Saint-Michel à Auray de 600 livres p. a. en loyers à partir des domaines du duché.¹²⁴ Comme la plupart des nobles, Jean contribua à la fondation, la dotation, la construction et aux réparations des institutions ecclésiastiques ; il semble avoir favorisé plus particulièrement les Dominicains. Il confirma les subventions de ses prédécesseurs et même accabla ses successeurs à perpétuité de paiements réguliers à de nombreuses maisons.¹²⁵ Mais la taille du train de maison

(121) L. DELISLE, « Notice sur un Psautier du XIII^e siècle appartenant au comte de Crawford », *B.E.C.*, LVIII (1897), 392-3.

(121 a) Cf. F. LECOY, « Guillaume de St-André et son « Jeu des échecs moralisés » », *Romania*, LXVII (1942-3), 491-503.

(122) LA BORDERIE, *Histoire*, iv. 132 ; Planiol, op. cit., III. 124. In both instances this is very conventional.

(123) The evidence for the size of the household reveals a relatively modest establishment (Jones, op. cit., pp. 40-1). Burgundy's court in the mid-1380 s comprised 250-350 members (VAUGHAN, *Philip the Bold*, p. 190) and the duke of Berry's was about the same size (Lacour, op. cit., p. 152), whilst the count of Alençon's in 1404 numbered 236 (REY, *Les finances*, p. 583). The Breton court did not reach this kind of figure until the 1420 s after the duke of Burgundy's reforms of the early fifteenth century and when a number of posts were held in rotation (PLANIOL, *Hist. des institutions*, III. 54 ff.). The ducal household accounts show cloth, wine, skins and furs and other items being bought for the duke but even where expensive goods were acquired the amounts involved are small (A.I.V., I F IIII et LA BORDERIE, *Histoire*, iv. 131-2). In 1388 Thomas Maidon, the duke's goldsmith, was given 6 marks of silver « pour parachever levrage de un pot, une cuiller et unes fourcheittes dargent qui li avons ordone affaire pour nostre gingebre vert » (Bib. Nat., MS. Clairambault 48 n°. 206). In 1384 he had received 18 1/2 marks (approximately 1,137 l. t.) from the duke for plate etc. (LA BORDERIE, *Histoire*, iv. 131).

(124) *Preuves*, II. 356-7, 445-6 ; *Cartulaire du Morbihan*, n°. 589.

(125) The biggest single payment for which evidence survives is the 4,000 francs John gave to the Dominicans of Rennes for the rebuilding of their house in 1371 (A.I.V., 18 H 2). Some other examples from the early period of John's reign : grant of land to the Dominicans of Nantes (1 May 1365, A.L.A., H 299 n°. 39) ; letters on behalf of the hospital of Tredias (21 June 1365, *Preuves*, I. 1605-6) ; letters of exemption from various dues, granted to the abbey of Mont-St-Michel (11 May 1366, Bib. Nat., MS. fr. 22325 p. 717) ; permission to the abbey of Prières to possess upto 100 l. of rent on various amortized lands granted by William, lord

du duc et de celui de ses trois femmes successives ne suggère pas un style de vie égalant celui de plusieurs de ses plus puissants contemporains, en dépit de la découverte de nombreuses ordonnances duciales qui incitèrent La Borderie à penser que la famille ducale était suralimentée.¹²⁶ Considéré objectivement et à la lumière de ce que l'on connaît maintenant sur les dépenses des autres princes, le tableau qui ressort en Bretagne est de nouveau un tableau de sobriété et de jouissance de plaisirs plus frugaux, provinciaux et même rustiques. Ce n'est seulement qu'en ce qui concerne les dépenses pour la construction de bâtiments, en particulier de châteaux ducaux, que des signes de prodigalité peuvent être détectés ; car, en plus des travaux militaires, de l'argent fut dépensé pour les jardins à Vannes, Sucinio et Nantes ; mais là aussi, il est possible qu'une raison plus prosaïque ait stimulé l'intérêt.¹²⁷ D'importants travaux militaires furent entrepris pendant le règne à Auray, Nantes, Sucinio, Guérande, Vannes et à Dinan, en plus des tours construites le long des villes épiscopales de Quimper (Odet), Saint-Brieuc (Cesson) et Saint-Malo (Solidor).¹²⁸ Il serait intéressant d'étudier plus en détail cet aspect de l'administration de Jean.

Si Jean ne contracta pas de lourdes dettes, il ne fut pas non plus capable de consolider le trésor privé que son ancêtre Jean II avait constitué,¹²⁹ et ce ne fut pas avant le règne de Jean V que le trésor de l'épargne fut établi.¹³⁰ Néan-

Latimer (4 July 1366, *Preuves*, II, 165) ; confirmation of various rents due to St-Gildas-de-Rhuys (25 November 1367, *Cartulaire du Morbihan*, no. 558). Was John the donor of two reliquaries which still belong to the church of St-Gildas (*Congrès archéologique de France*, LXXXI^e session, tenue à Brest et à Vannes en 1914, Paris 1919, p. 377 and plate) ? One of these shows Christ on the Cross between John and Mary. In 1361 John IV had married Mary, daughter of Edward III (cf. Jones, *op. cit.*, p. 17). By an order of 3 September 1393 to the « gens du chappitre de Vennes » the duke gave 20 silver marks « Pour enchasser partie des reliques de Saint Salomon et de Saint G[rallon] jadis roys de Bretagne predecessours de monseigneur » (A.I.V., I F IIII). For the burdening of lay heritages with ecclesiastical commitments, cf. Boutruche, *op. cit.*, pages 273-85 ; Leguai, *op. cit.*, pp. 256-64.

(126) *Supra* p. 17 et n. 85.

(127) John IV may have liked fresh vegetables as much as his son, cf. Pocquet, *B.E.C.*, LXXVII (1916), 94 n^o. 12, « A Jehan Houoët, lardier, du don de monseigneur, pour ce qu'il lui avoit apporte et fourny par plusieurs foiz de febves nouvelles d'un sienn jardrin de Vennes.. » (1436). For John IV's gardens see, in the first instance, LA BORDERIE, *Histoire*, IV, 133.

(128) A. DE LA BORDERIE, « L'Architecture militaire en Bretagne au moyen âge, 1222-1497 », *Association Bretonne, Bulletin archéologique*, XII (1893-4), 140-59 ; *idem*, *Histoire*, IV, 110 ; POCQUET, *Les papes*, I, 385-6 ; *Congrès archéologique*, LXXXI^e session, 1919, pp. 378-400 (Sucinio), for some of these works.

(129) *Histoire de la Bretagne*, ed. Delumeau, p. 161.

(130) Bellier-Dumaine, *A.B.*, xv (1900), 167, 182.

moins, puisque même La Borderie fut d'avis que les impôts de Jean IV n'étaient pas excessifs,¹³¹ l'impression que nous gardons de son administration financière est celle d'un gouvernement exploitant avec prudence ses réserves pour le meilleur avantage. Il est vrai que cette image peut être simplement un reflet de l'insuffisance de nos sources et que la destruction des matériaux reste un fait ; et si l'on considère les limitations financières qu'impliquaient certains aspects de la carrière de Jean en tant que duc, peut-être devrions-nous adopter une vision moins optimiste que celle que j'ai suggérée de la situation financière de Jean et de la capacité du duché de trouver de l'argent. La question de savoir si cette utilisation apparemment prudente des ressources économiques fut imposée ou simplement adoptée par habitude à cause des nombreux malheurs qui frappèrent Jean est toujours sans réponse. La Bretagne fut, après tout, l'un des états qui se sont développés dans la France de la fin du Moyen Age et dont la croissance éventuelle et l'indépendance politique furent interrompues par son manque de ressources adéquates face à une monarchie qui avait repris possession des fortunes que les princes gaspillaient à la fin du quatorzième siècle.¹³²

Ceci a été essentiellement un exposé de valeurs négatives et de restrictions, bien que je pense que des recherches plus poussées et approfondies sur nombre de sujets évoqués dans cet exposé, avec une collection plus précise de données qui ont été conservées, nous fourniront pour l'avenir des matériaux plus valables pour nous permettre d'estimer la taille des revenus du duc, pour établir des tableaux de dépenses et les niveaux des taxations dans le duché. Je pense aussi que, grâce à ces matériaux, nous pourrions faire des comparaisons plus poussées bien qu'il soit dangereux de généraliser à partir de preuves aussi limitées. Les faits dont j'ai parlé ne font que confirmer en général et étendre au quatorzième siècle les vues exprimées par M. Touchard pour le quinzième sur les richesses économiques et sur le potentiel du duché, réduits et fragiles, même lorsque les circonstances politiques permirent à son duc d'exploiter sa position entre l'Angleterre et la France. Des bastions de commerce local florissant et la

(131) *Histoire*, iv. 114.

(132) Cf. the remarks of the Milanese ambassadors on the duke's difficulties at the time of the War of the Public Weal, 1465, *Dépêches des ambassadeurs milanais*, ed. B. de Mandrot et C. Samaran, III (Paris 1920), 89, 120, 183. François II enjoyed an income of just over 200,000 l. at the beginning of his reign and he had doubled this by the 1480s (Planiol, *op. cit.*, III. 238-9).

génération de la richesse peuvent être observés ; on doit se souvenir des effets de la guerre qui stimula l'économie et les développements du gouvernement au même titre que ses effets nuisibles. En ce qui concerne l'administration financière de Jean IV, nous pouvons observer un gouvernement compétent s'adaptant au changement de circonstances, et qui, dans la mesure de ses possibilités, fournit au duc des ressources qui lui permirent d'accroître ses ambitions politiques. On ne peut blâmer Jean si les ressources ducales s'avérèrent finalement, lorsque les conditions changèrent, être insuffisantes pour soutenir les prétentions de la Bretagne à l'indépendance.¹³³

MICHAEL JONES

University of Nottingham

(133) Je voudrais remercier Mlle Arlette Gimenez pour la traduction de cet article et M. Brejon de Lavergnée pour ses aimables conseils.

Michael JONES. *The Ransom of Jean de Bretagne, count of Penthièvre : an aspect of english foreign policy, 1368-1388.* In-8°, paginé 7-26 (Extrait du Bulletin of the Institute of historical research, vol. XLV, may 1972).

M. Michael Jones, oxfordien, professeur à l'université de Nottingham, bien connu en France par sa thèse récente sur le duché de Bretagne et la politique de Jean IV, étudie ici les négociations qui aboutirent à la libération de Jean de Penthièvre, fils aîné de Charles de Blois, et captif en Angleterre comme otage de la rançon de son père depuis 1353 jusqu'en 1387. Les divisions entre clans rivaux tant à la cour de Richard II d'Angleterre qu'à celles de France et de Bretagne créèrent des complications que M. Jones démêle avec sagacité. Finalement les visées du connétable de Clisson procurèrent au pauvre exilé l'appui politique et le concours financier nécessaires à la conclusion de l'accord. La rançon fut fixée à 120.000 francs. Elle avait été donnée d'avance par le monarque anglais à son favori Robert de Vere, duc d'Irlande. Celui-ci mourut en 1392 avant d'en avoir touché la totalité.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ